



**AEDIFICA**

**SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE RÉGLEMENTÉE PUBLIQUE DE DROIT BELGE  
SOCIÉTÉ ANONYME  
(LA "SOCIÉTÉ")**

**RUE BELLIARD 40 BOITE 11  
1040 BRUXELLES**

**R.P.M. BRUXELLES 0877.248.501**

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
TENUE À THE DOMINICAN, RUE LÉOPOLD 9, 1000 BRUXELLES**

**LE 12 MAI 2026**

### **BUREAU DE L'ASSEMBLÉE**

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de Monsieur Serge Wibaut.

Monsieur le Président désigne Monsieur Thomas Moerman en qualité de secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateurs : Madame Ingrid Daerden et Monsieur Sven Bogaerts.

### **COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE**

Sont présents ou représentés à l'assemblée, les actionnaires dont les titres ont été enregistrés à leur nom à des fins comptables le 28 avril 2026 à vingt-quatre heures (heure belge) (la « *date d'enregistrement* ») et qui ont indiqué leur volonté de participer à cette assemblée générale. Le nom et l'adresse ou le siège de ces actionnaires, le nombre d'actions détenues par chacun d'eux à la date d'enregistrement et avec lesquels ils ont indiqué participer à cette assemblée générale, ainsi que la description des documents qui établissent la détention de ces actions à cette date d'enregistrement, sont reprises dans la liste de présence ci-annexée. Les procurations sous seing privé qui ont été données par les actionnaires mentionnés ci-dessus et qui ont été transmises à l'assemblée, sont consignées par la Société.

Cette liste spécifie en outre si des administrateurs et/ou le commissaire assistent à l'assemblée.

### **CONVOCATIONS – PRÉSENCES – MAJORITÉS**

Les titulaires d'actions nominatives ont été convoqués le 2 avril 2026 par e-mail et, pour les actionnaires dont l'adresse e-mail n'a pas été communiquée à la Société, par lettre ordinaire.



Les titulaires d'actions dématérialisées ont été convoqués par voie de publication parue sur le site internet (à partir du 2 avril 2026). Les justificatifs de ces avis de convocation sont déposés au bureau.

Les documents à communiquer aux actionnaires ont été mis à leur disposition conformément aux dispositions légales.

Les administrateurs et le commissaire ont été convoqués conformément aux dispositions légales.

Sur cette base, le bureau constate que les formalités de convocation ont été accomplies conformément aux dispositions légales et statutaires.

Il résulte de la liste de présences que 44.770.379 actions sur un total de 83.470.544 actions sont présentes ou représentées. La Société détient 855 actions propres ; à la date d'enregistrement la Société détenait 855 actions propres.

Les formalités prévues aux termes de l'article 20 des statuts pour l'admission aux assemblées ont été accomplies par les actionnaires présents ou représentés.

L'exposé du Président est reconnu exact par l'assemblée ; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets figurant à l'ordre du jour.

Pour être admises, les propositions figurant à l'ordre du jour doivent réunir la majorité simple des voix pour lesquelles il est pris part au vote. Chaque action donne droit à une voix.

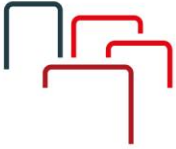
## **ORDRE DU JOUR**

L'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour de cette assemblée générale, comme publié sur le site internet de la Société le 2 avril 2026, n'a pas été requise, et aucune proposition de résolution n'a été déposée concernant des points à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Dès lors, la présente assemblée a l'ordre du jour suivant :

Préalablement au traitement des points à l'ordre du jour : introduction par le président du conseil d'administration, le CEO et le CFO, suivie d'une séance de questions et réponses.

1. Prise de connaissance du rapport annuel sur l'exercice social statutaire et consolidé clôturé au 31 décembre 2025.
2. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2025 et du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2025.
3. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2025.



Les points 1 à 3 de l'ordre du jour n'étant qu'une simple prise de connaissance, ces points ne requièrent pas l'adoption d'une décision par l'assemblée générale. Par conséquent, aucune proposition de décision n'est reprise dans la présente convocation concernant ces points de l'ordre du jour.

4. Prise de connaissance et approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2025 et affectation du résultat

Proposition d'approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2025, en ce compris l'affectation du résultat qui s'y trouve proposée. En conséquence, proposition d'attribuer un dividende de 4,00 euros brut par action aux actionnaires (représenté par le coupon n°36 - à détacher à la suite de cette assemblée générale).

5. Prise de connaissance et approbation du rapport de rémunération qui forme une section spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise.

Proposition d'approuver le rapport de rémunération qui forme une section spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise.

6. Décharge aux administrateurs de la Société.

Proposition de donner décharge, par un vote distinct, à chacun des administrateurs de la Société pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

7. Décharge au commissaire de la Société.

Proposition de donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

8. Renouvellement du mandat d'un administrateur

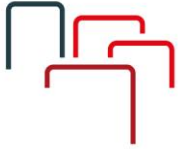
8.1 Proposition de renouveler, sur proposition du comité de nomination et de rémunération, sous condition d'approbation par la FSMA, avec effet immédiat, le mandat d'administrateur de Madame Marleen Willekens, en qualité d'administrateur indépendant non-exécutif, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2029. Le curriculum vitae de Madame Willekens est disponible sur <https://aedifica.eu/fr/aedifica/gouvernance-dentreprise/>.

Compte tenu de sa compétence professionnelle (telle que reflétée par son curriculum vitae) et de sa contribution au bon fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités, le conseil d'administration propose de renouveler le mandat de cet administrateur. Le conseil d'administration confirme qu'il n'a pas connaissance d'éléments concernant cet administrateur non-exécutif susmentionné qui pourraient mettre en cause leur indépendance au sens de l'article 7:87, §1 du Code des sociétés et des associations.

La FSMA a approuvé le renouvellement de ce mandat le 9 mars 2026.

8.2 Proposition de rémunérer le mandat d'administrateur de Madame Willekens conformément à la politique de rémunération.

9. Ratification de la cooptation et nomination de nouveaux administrateurs indépendants



9.1 Proposition de ratifier la cooptation des personnes suivantes en qualité d'administrateur indépendant non-exécutif, pour la période allant du 10 mars 2026 à la date de la présente Assemblée générale :

- i. Monsieur Jean Hilgers ;
- ii. Monsieur Xavier de Walque ;
- iii. Madame Nathalie Charles ;
- iv. Madame Ann Caluwaerts ;
- v. Madame Mirjam van Velthuisen – Lormans.

9.2 Proposition de nommer les personnes suivantes en qualité d'administrateur indépendant non-exécutif, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2029 :

- i. Monsieur Jean Hilgers ;
- ii. Monsieur Xavier de Walque ;
- iii. Madame Nathalie Charles ;
- iv. Madame Ann Caluwaerts ;
- v. Madame Mirjam van Velthuisen – Lormans.

Le curriculum vitae des administrateurs proposés est disponible sur <https://aedifica.eu/fr/aedifica/gouvernance-dentreprise/>.

Compte tenu de leur compétence professionnelle (telle que reflétée par leur curriculum vitae respectif), le conseil d'administration propose de nommer ces administrateurs. Le conseil d'administration confirme qu'il n'a pas connaissance d'éléments concernant les administrateurs non-exécutifs susmentionnés qui pourraient mettre en cause leur indépendance au sens de l'article 7:87, §1 du Code des sociétés et des associations.

La FSMA a approuvé les nominations le 9 mars 2026.

9.3 Proposition de rémunérer le mandat d'administrateur de Monsieur Hilgers, Monsieur de Walque, Madame Charles, Madame Caluwaerts et Madame van Velthuisen-Lormans de la même manière que les autres administrateurs indépendants non-exécutifs dans le cadre de la politique de rémunération.

10. Approbation des clauses de changement de contrôle contenues dans les conventions de crédit et les instruments de dette liant la Société

Proposition d'approuver et, pour autant que de besoin, de ratifier, par un vote séparé et conformément à l'article 7:151 du Code des sociétés et des associations, toutes les dispositions incluses dans les contrats de crédit suivants, qui stipulent une possible exigibilité anticipée du remboursement et/ou une suspension immédiate d'utilisation du crédit en cas de changement de contrôle sur la Société :

- Contrat de crédit entre la Société et BNP Paribas Fortis SA/NV du 11 juin 2025 pour un montant de crédit de € 30 millions ;



- Contrat de crédit entre la Société et la Caisse d'Epargne Hauts de France du 27 juin 2025 pour un montant de crédit de € 50 millions ;
  - Contrat de crédit entre Hoivatilat (l'emprunteur), la Société (le garant) et OP Corporate Bank du 27 juin 2025 pour un montant de crédit de € 80 millions ;
  - Contrat de crédit entre la Société et Société Générale du 12 août 2025 pour un montant de crédit de € 50 millions ;
  - Contrat de crédit entre la Société et BNP Paribas Fortis SA/NV du 14 novembre 2025 pour un montant de crédit de € 15 millions ;
  - Contrat de crédit entre la Société et Belfius Bank SA/NV du 18 novembre 2025 pour un montant de crédit de € 50 millions ;
  - Contrat de crédit entre la Société et ING Belgium SA/NV du 1<sup>er</sup> décembre 2025 pour un montant de crédit de € 40 millions ;
  - Contrat de crédit entre la Société et JP Morgan SE du 10 décembre 2025 pour un montant de crédit de € 100 millions ;
  - Contrat de crédit entre la Société et Citibank Europe PLC du 30 janvier 2026 pour un montant de crédit de € 150 millions.
11. Approbation des comptes de RF-INVEST SA, société absorbée par une opération assimilée à une fusion par absorption par la Société le 11 décembre 2025, avec effet au 19 décembre 2025 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 juin 2025 (inclus)
- Proposition d'approuver les comptes annuels de RF-INVEST SA pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 juin 2025 (inclus).
12. Décharge aux administrateurs de RF-INVEST SA
- Proposition de donner décharge, par vote distinct, aux administrateurs de RF-INVEST SA, pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 juin 2025 (inclus), et, pour autant que de besoin, du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 19 décembre 2025.
13. Décharge au commissaire de RF-INVEST SA
- Proposition de donner décharge au commissaire de RF-INVEST SA, pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 juin 2025 (inclus), et, pour autant que de besoin, du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 19 décembre 2025.

## **RÉSOLUTIONS**

### **1. Prise de connaissance du rapport annuel sur l'exercice social statutaire et consolidé clôturé au 31 décembre 2025**

L'assemblée générale dispense le Président de faire la lecture des rapports annuels du conseil d'administration relatifs à l'exercice social statutaire et à l'exercice social consolidé clôturés au 31 décembre 2025.



Le Président et le comité exécutif présentent à l'assemblée l'état actuel du portefeuille immobilier de la Société, ainsi que les comptes consolidés et sociaux de la Société.

L'assemblée générale en prend connaissance.

**2. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2025 et du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2025**

L'assemblée générale dispense le commissaire de faire la lecture de ses rapports relatifs aux comptes annuels sociaux et consolidés clôturés au 31 décembre 2025 ainsi que sur le rapport annuel.

L'assemblée générale en prend connaissance.

**3. Présentation des comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2025**

En sa séance du 12 février 2026, le conseil d'administration a arrêté les comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2025 comprenant le bilan, le compte de résultats et les annexes conformément au schéma IFRS.

Ces comptes annuels consolidés ont été mis à la disposition des actionnaires en même temps que les comptes annuels sociaux et ont été communiqués à l'assemblée générale conformément à l'article 3:35 CSA.

L'assemblée générale en prend connaissance.

**4. Prise de connaissance et approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2025, affectation du résultat.**

En sa séance du 12 février 2026, le conseil d'administration a arrêté les comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2025 comprenant le bilan, le compte de résultats et les annexes établis conformément au schéma IFRS.

Ces comptes annuels statutaires ont été mis à la disposition des actionnaires conformément à l'article 7:148 CSA.

Le résultat net de l'exercice est de 214.893 euros.

Le conseil d'administration propose d'affecter ce résultat comme suit :

<b>Proposition d'affectation</b>	<b>(en millier d'EUR)</b>
<b>Exercice comptable clôturé au 31 décembre 2025</b>	
A. Résultat net	214.893
B. Transfert aux/des réserves (-/+)	-6.802
1. Transfert à/de la réserve du solde (positif ou négatif) des variations de juste valeur des biens immobiliers (-/+)	1.178



2. Transfert à/de la réserve des frais et droits de mutation estimés intervenant lors de l'aliénation hypothétique des immeubles de placement (-/+)	0
3. Transfert à la réserve du solde des variations de juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture telle que définie en IFRS est appliquée (-)	0
4. Transfert à la réserve du solde des variations de juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture telle que définie en IFRS est appliquée (+)	0
5. Transfert à la réserve du solde des variations de juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture telle que définie en IFRS n'est pas appliquée (-)	-10.344
6. Transfert à la réserve du solde des variations de juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture telle que définie en IFRS n'est pas appliquée (+)	0
7. Transfert à/de la réserve du solde des écarts de conversion sur actifs et passifs monétaires (-/+)	5.816
8. Transfert à/de la réserve des latences fiscales afférentes à des biens immobiliers sis à l'étranger (-/+)	-2.980
9. Transfert à/de la réserve des dividendes reçus destinés au remboursement des dettes financières (-/+)	0
10. Transfert aux/des autres réserves (-/+)	0
11. Transfert au/du résultat reporté des exercices antérieurs (-/+)	0
12. Transfert à la réserve de la quote-part du résultat net et des autres éléments du résultat global de participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	-472
C. Rémunération du capital prévue à l'article 13, § 1er, al. 1er	178.592
D. Rémunération du capital - autre que C	155.290
Rémunération proposée du capital (C+D)	333.882
Résultat à reporter	-112.187

Bénéfice à distribuer

Rémunération du capital 333.882 EUR

Soit un dividende par action donnant droit à un dividende brut (EUR 4,00 EUR par action donnant droit à un dividende brut)

représenté par le coupon n°36 qui sera détaché après la date de la présente assemblée générale afin que le dividende brut intégral puisse être mis au paiement le 19 mai 2026 ou aux alentours de cette date.

L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels statutaires conformément au schéma IFRS pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025, en ce compris l'affectation du résultat qui s'y trouve proposée.

Cette résolution est adoptée comme suit :



44.770.379 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 53,64% du capital d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés.

44.733.077	voix pour
0	voix contre
37.302	abstention

En conséquence, l'assemblée générale décide d'attribuer un dividende de 4,00 euros brut par action aux actionnaires représenté par le coupon n°36.

La mise au paiement est prévue à partir du 19 mai 2026.

Cette résolution est adoptée comme suit :

44.770.379 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 53,64% du capital d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés.

44.769.179	voix pour
0	voix contre
1.200	abstention

## **5. Prise de connaissance et approbation du rapport de rémunération qui forme une section spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise**

Conformément à l'article 7:149 CSA, Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée générale à approuver le rapport de rémunération qui forme une section spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise.

L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération qui forme une section spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise.

Cette résolution est adoptée comme suit :

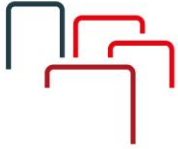
44.770.379 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 53,64% du capital d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés.

40.644.706	voix pour
4.050.496	voix contre
75.177	abstention

## **6. Décharge aux administrateurs de la Société**

Conformément à l'article 7:149 CSA, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée générale à se prononcer, par un vote distinct, sur la décharge à donner aux administrateurs (actuels et anciens) de la Société pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025, à savoir :

- M. Serge Wibaut
- M. Stefaan Gielens



- Mme Ingrid Daerden
- M. Sven Bogaerts
- Mme Katrien Kesteloot
- Mme Elisabeth May-Roberti
- M. Luc Plasman
- Mme Marleen Willekens
- M. Charles-Antoine van Aelst
- M. Pertti Huuskonen
- Mme Kari Pitkin
- M. Raoul Thomassen
- Mme Rikke Lykke

Les résolutions relatives à la décharge à donner aux administrateurs précités pour l'exécution de leur mandat respectif pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025, sont adoptées comme suit :

- Proposition 6.1

44.770.379 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 53,64% du capital d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés.

43.277.418	voix pour
1.395.022	voix contre
97.939	abstention

- Proposition 6.2 – 6.11 + proposition 6.13

44.770.379 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 53,64% du capital d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés.

43.869.696	voix pour
802.744	voix contre
97.939	abstention

- Proposition 6.12

44.770.379 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 53,64% du capital d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés.

43.920.627	voix pour
751.813	voix contre
97.939	abstention

## **7. Décharge au commissaire de la Société**

Conformément à l'article 7:149 CSA, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée générale à se prononcer sur la décharge à donner au commissaire de la Société, étant Ernst & Young Réviseurs d'entreprises SRL, représentée par Monsieur Christophe Boschmans, pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.



La résolution relative à la décharge à donner au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025 est adoptée comme suit :

44.770.379 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 53,64% du capital d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés.

43.843.807	voix pour
828.633	voix contre
97.939	abstention

## **8. Renouvellement des mandats d'administrateur et rémunération**

8.1 Le Président indique que le mandat d'administrateur de Mme Marleen Willekens prendra fin immédiatement à l'issue de la présente assemblée générale.

L'assemblée générale décide, sur proposition du comité de nomination et de rémunération, de renouveler, avec effet immédiat, le mandat d'administrateur de Madame Marleen Willekens en qualité d'administrateur indépendant non-exécutif jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2029.

Le conseil d'administration confirme qu'il n'a pas connaissance d'éléments concernant Mme Willekens qui pourraient mettre en cause son indépendance au sens de l'article 7:87, §1 du Code des sociétés et des associations.

En vue de son inscription au dossier de la société et de la publication aux Annexes du Moniteur belge, Madame Willekens choisit, conformément à l'article 2:54 du Code des sociétés et des associations, d'élire domicile au siège de la société, à savoir, rue Belliard 40 boîte 11, 1040 Bruxelles, pour toutes les questions relatives à l'exercice de son mandat.

L'assemblée générale note que la FSMA a approuvé le renouvellement du mandat, comme en témoigne l'e-mail de la FSMA du 9 mars 2026.

Cette résolution est adoptée comme suit :

44.770.379 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 53,64% du capital d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés.

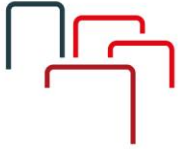
44.257.752	voix pour
511.427	voix contre
1.200	abstention

8.2 L'assemblée générale décide de rémunérer le mandat d'administrateur de Mme Marleen Willekens de la même manière que les autres administrateurs non-exécutifs conformément à la politique de rémunération.

Cette résolution est adoptée comme suit :

44.770.379 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 53,64% du capital d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés.

44.718.148	voix pour
51.031	voix contre



1.200

abstention

## **9. Ratification de la cooptation et nomination de nouveaux administrateurs indépendants**

9.1 L'assemblée générale décide, par vote distinct, de ratifier la cooptation des personnes suivantes en qualité d'administrateur indépendant non-exécutif, pour la période allant du 10 mars 2026 à la date de la présente assemblée générale :

- i. Monsieur Jean Hilgers ;
- ii. Monsieur Xavier de Walque ;
- iii. Madame Nathalie Charles ;
- iv. Madame Ann Caluwaerts ;
- v. Madame Mirjam van Velthuisen – Lormans.

La résolution visant à ratifier la cooptation de Monsieur Jean Hilgers en qualité d'administrateur indépendant non-exécutif, pour la période allant du 10 mars 2026 à la date de la présente Assemblée générale est adoptée comme suit :

44.770.379 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 53,64% du capital d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés.

42.722.286	voix pour
2.027.589	voix contre
20.504	abstention

La résolution visant à ratifier la cooptation de Monsieur Xavier de Walque en qualité d'administrateur indépendant non-exécutif, pour la période allant du 10 mars 2026 à la date de la présente Assemblée générale est adoptée comme suit :

44.770.379 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 53,64% du capital d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés.

33.373.404	voix pour
11.343.495	voix contre
53.480	abstention

La résolution visant à ratifier la cooptation de Madame Nathalie Charles en qualité d'administrateur indépendant non-exécutif, pour la période allant du 10 mars 2026 à la date de la présente Assemblée générale est adoptée comme suit :

44.770.379 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 53,64% du capital d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés.

44.687.936	voix pour
61.939	voix contre
20.504	abstention



La résolution visant à ratifier la cooptation de Madame Ann Caluwaerts en qualité d'administrateur indépendant non-exécutif, pour la période allant du 10 mars 2026 à la date de la présente Assemblée générale est adoptée comme suit :

44.770.379 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 53,64% du capital d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés.

43.211.957	voix pour
1.537.918	voix contre
20.504	abstention

La résolution visant à ratifier la cooptation de Madame Mirjam van Velthuisen-Lormans en qualité d'administrateur indépendant non-exécutif, pour la période allant du 10 mars 2026 à la date de la présente Assemblée générale est adoptée comme suit :

44.770.379 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 53,64% du capital d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés.

44.669.412	voix pour
80.463	voix contre
20.504	abstention

9.2 L'assemblée générale décide, par vote distinct, de nommer les personnes suivantes en qualité d'administrateur indépendant non-exécutif, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2029 :

- i. Monsieur Jean Hilgers ;
- ii. Madame Nathalie Charles ;
- iii. Madame Ann Caluwaerts ;
- iv. Madame Mirjam van Velthuisen – Lormans.

Le conseil d'administration confirme qu'il n'a pas connaissance d'éléments concernant Monsieur Jean Hilgers, Madame Nathalie Charles, Madame Ann Caluwaerts et Madame Mirjam van Velthuisen - Lormans qui pourraient mettre en cause son indépendance au sens de l'article 7:87, §1 du Code des sociétés et des associations.

En vue de leur inscription au dossier de la société et de la publication aux Annexes du Moniteur belge, Monsieur Jean Hilgers, Madame Nathalie Charles, Madame Ann Caluwaerts et Madame Mirjam van Velthuisen-Lormans choisissent, conformément à l'article 2:54 du Code des sociétés et des associations, d'élire domicile au siège de la société, à savoir rue Belliard 40, boîte 11, 1040 Bruxelles, pour toutes les questions relatives à l'exercice de leur mandat.

L'assemblée générale note que la FSMA a approuvé les nominations, comme en témoigne l'e-mail de la FSMA du 9 mars 2026.

La résolution visant à nommer Monsieur Jean Hilgers en qualité d'administrateur indépendant non-exécutif, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2029 est adoptée comme suit :

44.770.379 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 53,64% du capital d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés.



42.760.114	voix pour
2.009.065	voix contre
1.200	abstention

La résolution visant à nommer Madame Nathalie Charles en qualité d'administrateur indépendant non-exécutif, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2029 est adoptée comme suit :

44.770.379 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 53,64% du capital d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés.

44.707.240	voix pour
61.939	voix contre
1.200	abstention

La résolution visant à nommer Madame Ann Caluwaerts en qualité d'administrateur indépendant non-exécutif, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2029 est adoptée comme suit :

44.770.379 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 53,64% du capital d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés.

43.249.785	voix pour
1.519.394	voix contre
1.200	abstention

La résolution visant à nommer Madame Mirjam van Velthuisen-Lormans en qualité d'administrateur indépendant non-exécutif, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2029 est adoptée comme suit :

44.770.379 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 53,64% du capital d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés.

44.707.240	voix pour
61.939	voix contre
1.200	abstention

L'assemblée générale est informée du fait que Monsieur Xavier de Walque a retiré sa candidature pour des raisons personnelles. Par conséquent, la proposition relative à sa nomination n'a pas été mise au vote.

9.3 L'assemblée générale décide de rémunérer le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Hilgers, Madame Nathalie Charles, Madame Ann Caluwaerts et Madame Mirjam Lormans-van Velthuisen de la même manière que les autres administrateurs non-exécutifs conformément à la politique de rémunération.

Cette résolution est adoptée comme suit :

44.770.379 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 53,64% du capital d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés.

44.718.148	voix pour
51.031	voix contre
1.200	abstention



## **10. Approbation des clauses de changement de contrôle contenues dans les conventions de crédit et les instruments de dette liant la Société**

Le Président annonce que la Société a conclu les conventions suivantes :

- Contrat de crédit entre la Société et BNP Paribas Fortis SA/NV du 11 juin 2025 pour un montant de crédit de € 30 millions ;
- Contrat de crédit entre la Société et la Caisse d'Épargne Hauts de France du 27 juin 2025 pour un montant de crédit de € 50 millions ;
- Contrat de crédit entre Hoivatilat (l'emprunteur), la Société (le garant) et OP Corporate Bank du 27 juin 2025 pour un montant de crédit de € 80 millions ;
- Contrat de crédit entre la Société et Société Générale du 12 août 2025 pour un montant de crédit de € 50 millions ;
- Contrat de crédit entre la Société et BNP Paribas Fortis SA/NV du 14 novembre 2025 pour un montant de crédit de € 15 millions ;
- Contrat de crédit entre la Société et Belfius Bank SA/NV du 18 novembre 2025 pour un montant de crédit de € 50 millions ;
- Contrat de crédit entre la Société et ING Belgium SA/NV du 1<sup>er</sup> décembre 2025 pour un montant de crédit de € 40 millions ;
- Contrat de crédit entre la Société et JP Morgan SE du 10 décembre 2025 pour un montant de crédit de € 100 millions ;
- Contrat de crédit entre la Société et Citibank Europe PLC du 30 janvier 2026 pour un montant de crédit de € 150 millions.

Chacune de ces conventions prévoit une éventuelle exigibilité anticipée du remboursement et/ou une suspension immédiate de l'utilisation du crédit en cas de changement de contrôle de la Société.

Toutefois, l'article 7:151 du CSA stipule que « *seule l'assemblée générale peut accorder des droits à des tiers qui ont une influence notable sur les actifs de la société, ou qui créent une dette ou une obligation importante pour elle, lorsque l'exercice de ces droits est subordonné à la réalisation d'une offre publique d'achat sur les actions de la société ou à un changement de contrôle de celle-ci* ».

Par conséquent, le Président invite les membres de l'assemblée générale, par un vote distinct, à approuver et, si nécessaire, à ratifier les clauses de changement de contrôle contenues dans les conventions de crédit susmentionnées qui lient la Société.

L'assemblée générale décide d'approuver et, si nécessaire, de ratifier toutes les dispositions de chacune des conventions de crédit susmentionnées, qui stipulent une possible exigibilité anticipée du remboursement et/ou une suspension immédiate d'utilisation du crédit en cas de changement de contrôle sur la Société, conformément à l'article 7:151 du CSA.

Chacune de ces résolutions est adoptée comme suit :



44.770.379 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 53,64% du capital d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés.

44.769.079	voix pour
100	voix contre
1.200	abstention

## 11. Approbation des comptes de RF-Invest SA

Le Président explique que la société anonyme RF-Invest a été absorbée par une opération assimilée à une fusion par absorption par la Société le 11 décembre 2025, avec effet au 19 décembre 2025.

En conséquence, les administrateurs de RF-Invest SA ont arrêté les comptes annuels de RF-Invest SA pour la période du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025 (inclus) et ont établi un rapport annuel.

Les membres de l'assemblée générale dispensent le Président de donner lecture de ce rapport.

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de RF-INVEST SA pour la période du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025 (inclus).

Cette résolution est adoptée comme suit :

44.770.379 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 53,64% du capital d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés.

43.732.977	voix pour
100	voix contre
37.302	abstention

## 12. Décharge aux administrateurs de RF-INVEST SA

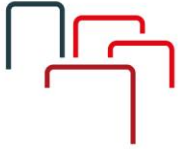
Le Président invite les membres de l'assemblée générale, à donner décharge aux administrateurs de la société anonyme RF-INVEST SA pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025 (inclus) et, pour autant que de besoin, du 1er juillet 2025 au 19 décembre 2025.

- Aedifica SA, société immobilière réglementée publique de droit belge (ayant pour représentant permanent M. Stefaan Gielens)
- Mme Ingrid Daerden
- M. Sven Bogaerts
- M. Charles-Antoine Van Aelst
- M. Raoul Thomassen

Chacune de ces résolutions est adoptée comme suit :

44.770.379 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 53,64% du capital d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés.

43.869.696	voix pour
802.744	voix contre



97.939

abstention

### 13. Décharge au commissaire de RF-INVEST SA

Le Président invite les membres de l'assemblée générale à donner décharge au commissaire de la société anonyme RF-INVEST pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025 (inclus), et pour autant que de besoin, du 1er juillet 2025 au 19 décembre 2025 :

- EY Bedrijfsrevisoren SRL, représentée par M. Christophe Boschmans

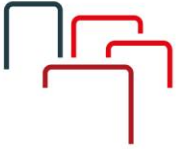
Cette résolution est adoptée comme suit :

44.770.379 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 53,64% du capital d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés.

43.843.807	voix pour
828.633	voix contre
97.939	abstention

### 14. Divers

Vu les précédentes résolutions, les actionnaires décident de donner procuration aux administrateurs, ainsi qu'à Monsieur Thomas Moerman, Madame Sara Vanhove et Madame Julie Bus, chacun agissant seul et avec pouvoir de subrogation, afin de poser tous les actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement des formalités (en ce compris, sans s'y être limité, la rédaction et la signature de tous les documents et formulaires nécessaires) en vue (i) du dépôt des présentes résolutions au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) de leur publication dans les Annexes au Moniteur belge et (iii) de l'inscription/modification des données d'identification auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, le cas échéant.



L'assemblée constate que l'ordre du jour est épuisé.

Par conséquent, la séance est levée à 16h45.

DONT PROCÈS-VERBAL

*(page de signature suit)*

Lecture faite, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal.

---

**Serge Wibaut**  
Président

---

**Thomas Moerman**  
Secrétaire

---

**Ingrid Daerden**  
Scrutateur

---

**Sven Bogaerts**  
Scrutateur